



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2014
Français
Original: anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-troisième session

Compte rendu analytique de la 663^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 4 octobre 2012, à 10 heures

Présidente: M^{me} Arango Olmos (Vice-Présidente) (Colombie)

Sommaire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent (*suite*)

- a) Protection internationale (*suite*)
- b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

Examen et adoption du Budget-Programme biennal 2012-2013 (*révisé*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.12-01771 (EXT)



* 1 2 0 1 7 7 1 *

Merci de recycler



En l'absence de M. Knutsson (Suède), M^{me} Arango Olmos (Colombie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent (suite)

a) Protection internationale (suite) (A/AC.96/1110 et Add.1)

1. **M. Navarro Brin** (Observateur pour le Panama), remerciant le HCR pour avoir aidé le Panama à accéder à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, dit que le Panama est fier d'être parmi les pays qui ont incorporé les dispositions de ces instruments dans leur législation nationale. Se référant à l'engagement que le Gouvernement panaméen a pris de protéger les apatrides à la réunion ministérielle de 2011, M. Navarro Brin dit que des groupes de travail ont été chargés de faciliter l'application des lois sur l'apatridie au Panama. Un plan de travail a été adopté et un projet de loi est en cours de rédaction.

2. Afin de permettre aux bénéficiaires d'une protection humanitaire temporaire de demander le statut de résident permanent, une loi a été adoptée qui bénéficiera à quelque 900 réfugiés colombiens face à un vide juridique au Panama. Un groupe de planification et de coordination stratégiques est chargé d'appliquer la loi, d'apporter une aide économique et une assistance à l'intégration et de délivrer des cartes de protection temporaire aux personnes sans papiers.

3. Le Gouvernement a pris des mesures pour honorer son troisième engagement; il a promulgué le décret exécutif n° 464 portant approbation du Plan national de lutte contre la traite des êtres humains qui prévoit de mettre en place en la matière une commission nationale appelée à définir des mesures de protection et d'assistance en faveur des victimes et des témoins.

4. **M. Ngem** (Égypte) dit que l'Égypte fait de son mieux pour promouvoir la réinstallation des réfugiés dans le pays et coopérer avec tous les pays qui sont prêts à les recevoir. La traite et la migration illégale par le Sinaï sont des problèmes complexes et l'Égypte a créé un comité composé de représentants de la société civile et d'organismes des Nations Unies pour lutter contre la traite. La communauté internationale devrait conjuguer ses efforts pour informer les autorités et le public des dangers inhérents à la migration.

5. **M^{me} Feller** (Haut-Commissaire assistante en charge de la protection) dit que les gouvernements ont manifestement jugé utile de faire de la réunion ministérielle de 2011 un forum d'engagements. Les engagements pris par les États membres peuvent être trouvés en ligne, avec un système de suivi qui est mis à jour à mesure que le HCR reçoit des renseignements sur les mesures prises. Le HCR attend avec intérêt la mise en œuvre rapide par le Danemark des politiques de réinstallation des réfugiés de l'Union européenne et se félicite des efforts qu'il déploie pour créer des possibilités de travail pour les demandeurs d'asile. La nécessité de régler les problèmes juridiques et pratiques qui empêchent les demandeurs d'asile d'entrer sur le marché du travail a été soulignée récemment à une réunion qui s'est tenue à Strasbourg.

6. M^{me} Feller félicite le Gouvernement britannique pour sa recherche de solutions autres que la détention en ce qui concerne les demandeurs d'asile et dit que d'autres pays devraient tirer parti de cette expérience. Pour répondre à la demande de renseignements additionnels sur le plan de travail du Module global de protection, elle dit que la stratégie pour 2012-2014 définit sept domaines prioritaires, fondés sur le principe du partenariat: élaboration et diffusion de principes directeurs et d'outils de coordination des réponses en matière de protection; création d'un groupe d'experts chargé de fournir des orientations pour les opérations sur le terrain en matière de protection; amélioration, prévisibilité et

rapidité du déploiement des capacités pour les opérations sur le terrain; formation et renforcement des capacités pour les opérations sur le terrain; renforcement des efforts globaux de plaidoyer à l'appui des opérations sur le terrain; intégration de la protection dans les interventions humanitaires; engagement des donateurs et des partenaires.

7. Le HCR se félicite de l'appel lancé par la République de Corée pour qu'une plus grande attention soit accordée aux problèmes auxquels sont confrontés les adolescents déplacés. Les jeunes âgés de 10 à 20 ans représentent plus de 33 % de la population déplacée dans le monde et, pourtant, ils sont toujours mal servis, généralement parce qu'ils ne répondent pas aux conditions requises pour bénéficier de programmes de services dispensés aux enfants ou aux adultes. À cet égard, le HCR a jugé nécessaire d'accorder une attention plus sérieuse à l'accès à l'enseignement postprimaire.

8. Répondant aux points soulevés, M^{me} Feller dit que le renforcement des institutions nationales demeure une priorité pour le HCR et que le principe de non-refoulement est d'application plus large depuis qu'il a trouvé sa place dans les instruments internationaux portant sur des sujets sans rapport avec les réfugiés.

9. Elle remercie la délégation nigérienne pour sa déclaration concernant l'avenir et se fait l'écho de ses préoccupations au sujet des personnes en détresse en mer. À une réunion importante qui s'est tenue à Djibouti, les participants ont examiné les défis particuliers que pose la protection maritime et ont formulé une série de recommandations que le HCR se propose d'adapter aux différents contextes régionaux.

10. M^{me} Feller dit que le Kenya est en droit d'attendre de la communauté internationale qu'elle fasse preuve de sensibilité à l'égard des problèmes particuliers qui se posent dans ce pays et elle félicite l'Algérie pour son action de renforcement de la confiance dans le Sahara occidental. Elle convient que la question du Sinaï est complexe et, bien qu'elle dépasse le mandat d'une seule institution, le HCR examine ce qu'il peut faire pour l'aborder dans le cadre de son mandat.

11. En ce qui concerne le renforcement des dispositifs de sécurité et les titres de voyage délivrés conformément à la Convention, M^{me} Feller dit que 41 des 148 États parties à la Convention relative au statut des réfugiés et 16 des 74 États parties aux instruments sur l'apatridie ont délivré de tels titres. Le HCR reconnaît que le processus comporte un certain nombre de composantes et ne sous-estime pas les difficultés que les États ont à surmonter avant le délai de 2015. Le HCR et l'Organisation de l'aviation civile internationale ont ensemble conçu un manuel sur les titres de voyage lisibles par les machines.

12. M^{me} Feller remercie le Gouvernement panaméen pour ses activités de responsable régional en matière d'apatridie et se félicite des modifications qu'il a apportées à son régime d'asile. Elle donne aux ONG l'assurance qu'une attention a été portée à leurs rapports et que le HCR examinera leurs suggestions avisées au cours des mois à venir.

b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif
(A/AC.96/1111 et Add.1; A/AC.96/1113; A/67/5/Add.5)

13. **M. Aleinikoff** (Haut-Commissaire adjoint), répondant à une question de la délégation indienne sur le pourcentage du Budget-Programme consacré à l'information publique et aux activités des médias, dit que la question concerne aussi la mobilisation de fonds auprès du secteur privé.

14. En ce qui concerne l'Initiative pour des solutions en période de transition, le HCR a lancé un projet pilote pour examiner les différents moyens d'aller de l'avant. Plusieurs pays hôtes ayant déclaré qu'ils seraient intéressés à y participer, le HCR examinera la possibilité de les y associer. La réduction des dépenses humanitaires demeure l'objectif à long terme, parallèlement à un passage vers des programmes plus vastes de développement.

15. Au cours de l'année précédente, l'appui des donateurs est resté solide. Cet appui, accompagné d'une gestion attentive des ressources par le HCR, a permis de consacrer 60 millions de dollars des États-Unis, provenant d'économies internes, à des secours d'urgence. L'organisation a reçu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes, qui a affirmé son appui aux efforts entrepris par le HCR pour donner suite aux recommandations antérieures. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant mis en place fera rapport à partir de 2013 et le HCR a commencé à appliquer les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) le 1^{er} janvier 2012.

16. Passant au processus général de réforme, le Haut-Commissaire adjoint rappelle que l'accent a été mis ces dernières années sur: la réduction des effectifs de personnel au siège; la gestion axée sur les résultats; le lancement du site Global Focus; l'application des IPSAS; la réforme des pratiques en matière de ressources humaines; le renforcement des activités avec les partenaires interorganisations et la création d'une unité chargée d'élaborer de nouvelles politiques en matière d'audit, de maintien et de sélection de partenaires.

17. Le HCR est maintenant entré dans une deuxième phase du processus de réforme qui est axé sur une responsabilisation accrue, le renforcement de la fonction d'évaluation, la nomination d'agents de contrôle des finances supplémentaires, l'élaboration d'un cadre de gestion des risques de l'entreprise et l'élaboration de règles sur les lourdes fautes financières. Il espère finaliser en 2013 les projets de contrat destinés aux fonctionnaires en attente d'affectation et un programme de certification de gestionnaire.

18. En ce qui concerne l'innovation, le HCR examine les moyens d'exploiter la créativité du personnel sur le terrain et d'associer le secteur privé aux efforts qu'il déploie pour devenir une véritable institution du XXI^e siècle. Les projets novateurs actuellement en cours sont les suivants: création de nouveaux abris d'urgence et de transition, utilisation de l'énergie solaire dans les camps de réfugiés, réalisation de projets visant à créer des moyens d'existence et accès des réfugiés à la téléphonie mobile. Enfin, le HCR progresse rapidement vers une réduction des exigences en matière de rapports sur le terrain et commencera à rationaliser son système de gestion de l'évaluation et de la performance.

19. M. Aleinikoff rappelle que c'est en 2011, pour la dernière fois, que les normes comptables utilisées dans le système des Nations Unies ont été appliquées à la comptabilité. En 2011, par rapport à 2012, on a enregistré une augmentation de 12 % du montant des contributions volontaires et un niveau d'exécution qui n'avait encore jamais été atteint en termes de dépenses totales. Toutefois, les fonds disponibles n'ont représenté que 63 % du budget total fondé sur les besoins globaux. Le Comité des commissaires aux comptes a présenté 33 recommandations, que l'organisation a acceptées et qu'elle a déjà commencé à mettre en œuvre. Les commissaires aux comptes estiment que huit des recommandations formulées en 2010 ont été pleinement mises en œuvre.

20. **M. Moeling** (États-Unis d'Amérique) applaudit le fait que le Comité des commissaires aux comptes a formulé une opinion sans réserve mais est déçu de constater la persistance des faiblesses et des incohérences quant au respect du cadre de vérification. Il est nécessaire que le HCR se donne de meilleurs moyens de déterminer l'impact des activités de ses partenaires d'exécution en améliorant les indicateurs liés à la qualité des services et aux résultats concrets. La délégation des États-Unis croit savoir que l'organisation met en place une approche de surveillance fondée sur le risque et attend de recevoir des rapports intérimaires périodiques.

21. M. Moeling voit avec préoccupation que le HCR n'a pas encore établi une approche systématique de la gestion des risques à l'échelle de l'organisation et il dit que le Gouvernement américain suivra de près les mesures à prendre pour remédier à ce manque.

22. Il se félicite des consultations approfondies menées par le Comité indépendant d'audit et de contrôle en juin et septembre 2012 et aimerait recevoir des informations

actualisées sur les activités du Comité avant la session du Comité permanent de septembre 2013. Il loue les efforts mis en œuvre pour opérer des économies au siège, mais note aussi que le HCR doit continuer d'assurer le contrôle et l'uniformité de la qualité dans toutes les régions et de veiller à ce que l'effectif de personnel technique soit suffisant pour apporter un soutien aux opérations sur le terrain, eu égard en particulier à la protection des enfants, à l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ainsi qu'à la violence sexiste.

23. La délégation américaine espère recevoir une matrice détaillée des recommandations de 2011 et des moyens que l'organisation met en œuvre pour y donner suite. Le HCR devrait en outre envisager d'élargir le Service de l'élaboration et de l'évaluation de la politique générale. À cet égard, M. Moeling remercie M. Jeff Crisp pour son travail à la tête du Service, et il aimerait beaucoup savoir qui lui succédera.

24. Passant aux questions budgétaires, M. Moeling dit que, étant le premier pays donateur au HCR, avec une contribution supérieure à 775 millions de dollars, les États-Unis demandent instamment aux membres du Comité exécutif et aux États observateurs de soutenir l'action de l'organisation en lui apportant des contributions flexibles, solides et prévisibles. Les donateurs devraient essayer, autant que possible, de limiter l'affectation rigoureuse des contributions, car cette pratique réduit la souplesse de l'organisation et compromet la participation des donateurs et des gouvernements d'accueil dans le cadre de la coopération internationale.

25. M. Moeling se déclare satisfait des efforts mis en œuvre au cours des dernières consultations informelles et au Comité permanent pour donner aux membres du Comité exécutif le temps de faire part de leurs préoccupations et de comprendre les décisions budgétaires, et il encourage le HCR à organiser un plus grand nombre de réunions informelles de ce genre. Il l'encourage également à établir l'ordre de priorité de ses activités en fonction des besoins et de la vulnérabilité et à faire preuve auprès de toutes les parties prenantes de plus de transparence quant aux modalités de prise des décisions. Enfin, il demande au HCR d'envisager de se fonder aussi sur les besoins pour établir le budget relatif aux programmes globaux et au siège. La délégation craint que le HCR, créé à l'origine pour faire face à un nombre plus petit de crises moins importantes, atteigne les limites de sa capacité.

26. **M^{me} Kim** Ha-young (République de Corée) encourage le HCR à renforcer la surveillance et la gestion globales des projets exécutés par ses partenaires, car la crédibilité de l'organisation est directement affectée par leurs résultats. Une surveillance efficace ne doit pas s'arrêter à la vérification des comptes financiers, mais doit porter aussi sur la qualité des résultats escomptés et l'utilisation des ressources à bon escient. Elle encourage le HCR à s'inspirer des enseignements tirés de l'application des IPSAS par d'autres organisations internationales et de leurs meilleures pratiques dans ce domaine et elle se félicite des mesures prises pour établir un système de gestion des risques de l'entreprise. Elle pense aussi que l'accent doit être mis essentiellement au départ sur la haute probabilité et la haute incidence des risques et qu'il est essentiel de faire de leur gestion une partie intégrante de la culture d'entreprise du HCR. Le Gouvernement coréen espère recevoir un rapport intérimaire à la prochaine session du Comité exécutif.

27. **M^{me} Norton** (Canada) estime que le HCR devrait améliorer sa capacité de communiquer les résultats ainsi que son efficacité et son efficience. Le Gouvernement canadien espère qu'il continuera d'accorder une priorité à l'amélioration des outils de gestion axée sur les résultats, de renforcer sa fonction d'évaluation, de maintenir les engagements liés au processus de réforme interne et de favoriser l'établissement de partenariats efficaces. Le Canada encourage aussi le HCR à continuer d'améliorer les outils du logiciel Focus, pour ce qui est en particulier les données ventilées par sexe.

28. Le Gouvernement canadien a noté avec satisfaction que le HCR continue de faire participer les bénéficiaires, comme en témoigne une évaluation récente du Réseau d'évaluation du rendement des organisations multilatérales (MOPAN). Au demeurant, il est préoccupé par les difficultés que semblent poser les besoins croissants d'évaluation de l'Office. Elle encourage le HCR à allouer les ressources nécessaires aux activités d'évaluation.

29. Compte tenu de la croissance du budget, M^{me} Norton souligne qu'il importe d'assurer la souplesse de la planification pour permettre la réduction progressive des opérations quand les besoins diminuent, et leur augmentation progressive quand ils s'accroissent.

30. M^{me} Clifford (Suède) demande au HCR de poursuivre les activités liées à ses fonctions de contrôle. Il convient de ne pas porter atteinte à ces fonctions en période de restrictions budgétaires. Elles doivent au contraire être renforcées. S'agissant de la gestion des risques de l'entreprise, M^{me} Clifford demande au HCR de tenir le Comité exécutif informé des progrès et des difficultés que pose la mise en œuvre complète des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

31. M^{me} Southern (Australie) a été encouragée d'entendre que le HCR a accepté les 33 recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Elle demande que des informations sur les progrès réalisés soient fournies à la réunion du Comité permanent en décembre 2012. Les partenaires d'exécution jouent un rôle essentiel dans les opérations sur le terrain. La surveillance s'entend non seulement de la vérification des comptes, mais aussi de l'évaluation des performances et de l'obtention des résultats escomptés ainsi que de l'utilisation des ressources. La gestion des risques est indispensable aux activités du HCR. M^{me} Southern reconnaît que la mise en œuvre, à l'échelle de l'organisation, d'un système de gestion des risques de l'entreprise est complexe et elle demande que le document conceptuel soit diffusé dès que possible.

32. M. Minami (Japon) dit que le passage aux IPSAS n'a que trop tardé. Il aimerait savoir comment le processus est mis en œuvre et géré. Il espère que les mesures prises pour appliquer la gestion des risques de l'entreprise se traduiront par des améliorations concrètes dans ce domaine et que les mesures envisagées pour améliorer les procédures d'achat se traduiront par des réductions de coût.

33. M. Musa (Soudan) dit que la délégation soudanaise se félicite de l'application de l'Initiative pour des solutions en période de transition aux situations qui perdurent au Soudan. La mise en œuvre est toutefois entravée par un manque de ressources financières. M. Musa est reconnaissant au Gouvernement norvégien pour son appui dans ce domaine et demande à d'autres pays donateurs de suivre son exemple et de fournir des ressources. Le projet favorise l'autonomie des réfugiés et permet aux communautés hôtes de les aider. L'échec serait frustrant pour les réfugiés, alors que la réussite peut ouvrir la voie à la mise en œuvre dans d'autres régions.

34. M^{me} Finskas (Finlande) dit que la budgétisation fondée sur l'Évaluation des besoins globaux est préférable à celle qui est fondée sur des contributions volontaires escomptées. Toutefois, il y aura toujours un décalage entre le plan et la réalité, et M^{me} Finskas se demande quels mécanismes il faut utiliser pour déterminer les priorités quand les fonds manquent par rapport aux besoins définis dans l'Évaluation des besoins globaux. Pour ce qui est de la réforme en matière de ressources humaines, elle demande un complément d'information sur la question des fonctionnaires en attente d'affectation (SIBA).

35. M. Aleinikoff (Haut-Commissaire adjoint), répondant aux points soulevés, dit que, en principe, il importe que les nouvelles procédures n'aillent pas à l'encontre du but recherché. Elles doivent améliorer beaucoup la responsabilité, sans pour autant être lourdes au point de faire obstacle à l'action sur le terrain.

36. À propos de la surveillance des performances des partenaires d'exécution, M. Aleinikoff dit qu'une nouvelle unité a été créée au Bureau du contrôleur. De vastes consultations ont eu lieu sur le terrain avec des ONG et il faut espérer qu'au cours de l'année à venir, une politique de recrutement, de maintien et de surveillance des partenaires d'exécution aura pris forme.

37. S'agissant de la mise en œuvre du système de gestion des risques de l'entreprise, un programme solide a été approuvé et des mesures importantes ont déjà été prises. Le lancement est prévu en 2013 dans le cadre de dix opérations sur le terrain et dans certaines divisions au siège. Un registre des risques doit être publié à la fin de 2012 et des résultats devraient être visibles en 2013. En ce qui concerne l'évaluation, le Bureau des services de contrôle interne (OIOS) examine actuellement la fonction d'évaluation du HCR. À terme, l'objectif est de procéder à une programmation fondée sur les faits pour que les ressources soient utilisées le plus efficacement possible. Comme le représentant du Japon, M. Aleinikoff pense qu'il est nécessaire d'identifier les avantages du système IPSAS; il importe d'être sûr que des exercices tels que le dénombrement des actifs sur le terrain, qui a pris beaucoup de temps aux gestionnaires, sont vraiment utilisés.

38. Un comité chargé de la conformité et de la responsabilisation a été mis en place pour surveiller le respect des recommandations des organes de contrôle et examiner les modifications qu'il est possible d'apporter à la politique générale pour donner suite à ces recommandations et, plus activement, pour les anticiper. Les matrices de suivi demandées par les États membres seront présentées au Comité permanent en 2013.

39. Le HCR sait qu'il y a un décalage entre la réalité et l'Évaluation des besoins globaux. La hiérarchisation des opérations se fait à partir de l'établissement annuel des priorités du Haut-Commissariat et de l'exercice d'établissement des priorités stratégiques globales. Un processus analytique rigoureux se déroule ensuite au cours de l'année. Cette tâche a lieu essentiellement dans les bureaux régionaux, mais elle est aussi revue au niveau de la troïka et par le bureau du Haut-Commissaire adjoint.

40. Le nombre des fonctionnaires en attente d'affectation s'est beaucoup réduit. Un projet de document d'orientation récemment diffusé aux fins d'observations permettra de prendre d'autres mesures pour améliorer la situation. Enfin, à propos de l'Initiative pour des solutions en période de transition mentionnée par le Soudan, M. Aleinikoff relève que, outre la Norvège, la Suède, les États-Unis et la Fondation IKEA ont apporté leur contribution. Au demeurant, il appuie le plaidoyer du Soudan en faveur d'un apport de nouvelles ressources.

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation (A/AC.96/1114 et 1115)

41. **M. Kebede** (Inspecteur général), présentant le rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général (A/AC.96/1114), dit que sa priorité au cours des douze derniers mois a été de faire en sorte que son bureau s'associe pleinement au renforcement de la coordination avec les autres acteurs en matière de contrôle, en particulier l'OIOS. À cet égard, une mission d'audit et d'inspection conjointe du Bureau de l'Inspecteur général et de l'OIOS a été menée avec succès en Tunisie. De l'avis de M. Kebede, le service d'audit interne renforcera de beaucoup la capacité de contrôle en rapprochant davantage la fonction des opérations sur le terrain et des départements au siège. M. Kebede se félicite donc de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'il soit procédé à une évaluation complète des services d'audit internes. Cette évaluation est en cours.

42. Le Service d'inspection du Bureau de l'Inspecteur général a beaucoup progressé vers le recentrage du travail d'inspection sur des questions de gestion plus essentielles et l'amélioration de l'efficacité du contrôle de conformité. Les inspections menées en 2012

ont bénéficié de l'utilisation d'un nouvel outil d'inspection qui lie le travail d'inspection au Dispositif mondial de responsabilisation en matière de gestion (GMAF) et permet d'accélérer la rétro-information vers les bureaux inspectés et de faciliter la rédaction des rapports d'inspection.

43. En ce qui concerne les investigations, l'important arriéré des affaires a été résorbé. Les lignes directrices relatives à la conduite des investigations et à l'établissement des rapports correspondants (*Guidelines on Conducting Investigations and Preparing Investigation Reports*) ont été actualisées, compte tenu de des faits nouveaux intervenus récemment dans le système de justice des Nations Unies.

44. Les travaux progressent bien en ce qui concerne le projet de renforcement de la coopération HCR-ONG en matière d'investigation par des tiers (*Strengthening UNHCR-NGO Cooperation on Third Party Investigation*), qui visent à établir un cadre pour le resserrement de la coopération avec les ONG partenaires et le renforcement des capacités de ces dernières dans le domaine des investigations. Toutefois, si les fonds sont disponibles pour lancer le projet, il n'en va pas de même pour entreprendre toutes les activités connexes. De plus, le recrutement du personnel du Groupe de réception, chargé de l'enregistrement et de l'évaluation de toutes les plaintes adressées au Bureau de l'Inspecteur général (quelque 1 700 par an), demeure un sérieux problème; le travail continue d'être assuré par des fonctionnaires en attente d'affectation. Le poste d'administrateur auxiliaire (JPO) du Service des investigations est vacant depuis mars 2012; M. Kebede demande aux membres d'appuyer l'augmentation des ressources dont dispose le Bureau de l'Inspecteur général, y compris pour le poste de JPO.

45. **M. Chabi** (Maroc), se référant à la création possible d'un service d'audit interne, aimerait savoir de quelle manière ce service contribuera à atténuer les risques. Il se félicite du renforcement des liens entre le Bureau de l'Inspecteur général et l'OIOS, mais il se demande simplement ce que ce renforcement impliquera pour les deux organisations en ce qui concerne leurs fonctions de contrôle. S'agissant de la coopération entre le HCR et les ONG en matière d'investigations, il se demande aussi de quelle manière les activités des ONG seront renforcées, que ce soit sur le plan des capacités ou des activités sur le terrain.

46. **M^{me} Clifford** (Suède) se félicite de l'intensification des synergies entre les organismes d'audit et de contrôle, y compris le nouveau Comité indépendant d'audit et de contrôle. Les fonctions de contrôle et d'évaluation ne doivent pas être réduites en période de restrictions budgétaires: elles doivent même être renforcées afin de remédier aux fautes de comportement et de gestion et de faire en sorte que les ressources limitées soient utilisées le plus efficacement possible. M^{me} Clifford demande donc au HCR d'assurer au Bureau de l'Inspecteur et au groupe de l'évaluation des ressources et des effectifs de personnel suffisants. La délégation suédoise suit avec beaucoup d'intérêt la question de savoir où la fonction d'audit interne sera exercée.

47. **M. Kebede** (Inspecteur général), répondant aux points soulevés, dit qu'il est nécessaire d'adopter une approche plus coordonnée pour que les différents bureaux de contrôle, y compris le service d'audit interne dont la création est proposée, puissent travailler ensemble pour renforcer la responsabilité et la performance globale. S'agissant des investigations par les ONG et des tiers, le Bureau de l'Inspecteur général a rencontré tous les principaux partenaires d'exécution du HCR dont il a dressé, pour chacun, l'inventaire des capacités et des insuffisances relatives.

48. En ce qui concerne les fonctions d'audit, le Bureau de l'Inspecteur général examine les avantages et les inconvénients que présentent les fonctions d'audit internes et externalisées ainsi que des solutions telles que l'établissement de synergies avec d'autres institutions des Nations Unies et le renforcement de la coopération avec l'OIOS. Le résultat de cette étude sera diffusé aux fins d'observations.

49. **M. Crisp** (Chef du Service de l'élaboration et de l'évaluation de la politique générale), présentant le rapport sur l'élaboration et l'évaluation de la politique générale (A/AC.96/1115), dit que le Service publiera une étude tirée de l'expérience vécue par le HCR dans la crise libyenne, une évaluation rétrospective de la réponse du HCR à l'afflux de réfugiés somalis en Éthiopie en 2011 et une étude en temps réel de l'opération concernant les réfugiés soudanais au Soudan du Sud.

50. Le Service prévoit d'apporter de nouvelles contributions à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique générale concernant les réfugiés urbains en menant une enquête mondiale sur la mise en œuvre de cette politique, en affichant sur le Web une compilation des pratiques opérationnelles efficaces en milieu urbain et en procédant à une étude du programme du HCR concernant les réfugiés urbains à New Delhi. Parallèlement, et plus généralement, il recherche des solutions d'installation.

51. Le Service poursuit les travaux qu'il consacre à la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité et finalise une étude globale de l'engagement du HCR auprès des jeunes et des adolescents réfugiés.

52. Pour ce qui est des solutions durables, les projets en cours consistent en un examen de l'utilisation stratégique de la réinstallation, une évaluation du rôle du HCR dans les programmes de retour volontaire assisté et un examen de la manière dont il serait possible d'améliorer l'accès des réfugiés aux possibilités de mobilité de la main-d'œuvre. La santé mentale et le soutien psychosocial des personnes relevant de la compétence du HCR et des fonctionnaires de l'organisation sont un autre domaine d'étude, relativement nouveau.

53. En attendant l'examen par l'OIOS de la fonction et de la capacité d'évaluation de l'Office, le Service a pris des mesures pour renforcer la performance. De nouvelles procédures assureront l'utilisation efficace des résultats et des recommandations du Service – à cet égard, le nouveau Comité chargé de la responsabilisation et de la conformité aura un rôle important à jouer. Les résultats et les recommandations sont diffusés plus largement et les partenariats sont renforcés. Enfin, les moyens de renforcer sans frais la capacité du Service font l'objet de recherches.

54. **M^{me} Finskas** (Finlande) suggère que, en tant que principal bénéficiaire du Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies, le HCR imite l'Organisation mondiale de la santé et le Programme alimentaire mondial et procède à une évaluation de l'utilisation des ressources du Fonds.

55. **M. Chabi** (Maroc) demande quel est le rôle joué par le Service de l'élaboration et de l'évaluation de la politique générale en ce qui concerne les partenariats. Il serait intéressant de savoir s'il est prévu de créer de nouveaux partenariats entre le HCR et les établissements universitaires dans le monde. Il conviendrait que la politique de communication du HCR soit mieux intégrée et dépasse le cadre des médias sociaux pour atteindre la presse et un nombre maximum d'autres organes d'information. Le HCR devrait envisager d'établir des partenariats avec le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

56. **M. Crisp** (Chef du Service de l'élaboration et de l'évaluation de la politique générale) dit que la haute direction a approuvé l'idée d'une évaluation de l'engagement du HCR avec le Fonds central d'intervention d'urgence. Cette évaluation portera sur le programme de travail de 2013. Le mandat du Service de l'élaboration et de l'évaluation de la politique générale comprend des évaluations des partenariats auxquels le HCR participe, et le Service entreprend un nombre croissant d'évaluations en liaison avec toute une série de partenaires.

57. Le HCR a depuis toujours de solides relations avec le monde académique, mais seulement avec certaines universités de l'Ouest. Afin de remédier à cette situation, des

efforts sont faits pour organiser des réunions avec des représentants de la Faculté des études mondiales de l'Université de Téhéran et l'Université de Makerere à Kampala et pour établir des contacts avec une université en Argentine.

58. Le Service a sa propre stratégie de communication, mais il reconnaît qu'il serait utile d'intégrer les moyens de communication du HCR aux départements correspondants d'autres parties du système des Nations Unies.

Examen et adoption du Budget-Programme biennal 2012-2013 (révisé) (A/AC.96/1112 et Add.1)

59. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de Budget-Programme biennal 2012-2013 (révisé) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, publiés sous les cotes A/AC.96/1112 et A/AC.96/1112/Add.1, respectivement. Ces documents ont été examinés à une réunion consultative informelle dirigée par le Vice-Président le 31 août 2012 et par le Comité permanent à sa 55^e réunion. Le document A/AC.96/1112 contient aussi le projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes, que le Comité permanent a examiné informellement à la réunion.

60. **M. Aleinikoff** (Haut-Commissaire adjoint) dit que le budget 2012 présenté dans le document A/AC.96/1112 a été établi au 30 juin 2012. Il a été procédé par la suite à d'importantes révisions, en raison des situations d'urgence qui sont apparues. Par exemple, un montant supplémentaire de 159,9 millions de dollars des États-Unis a été alloué au titre de la situation dans la République arabe syrienne.

61. Il est proposé maintenant de réviser le budget biennal initial 2012-2013 approuvé par le Comité exécutif en octobre 2011. Quand le budget biennal initial est établi, les chiffres pour la seconde année de l'exercice ont généralement un caractère provisoire. Le budget continue d'être fondé sur l'Évaluation des besoins globaux, caractéristique unique du HCR. Pour établir le budget, il est également tenu dûment compte de la capacité de l'Office de mettre en œuvre les programmes, si les fonds sont disponibles. Le projet de budget 2013 révisé se chiffre à 3,924 millions de dollars des États-Unis, ce qui représente une augmentation de 14,8 % par rapport au budget initial 2013, mais une diminution de 3 % par rapport au budget 2012 en cours, compte non tenu des révisions budgétaires intervenues depuis le 30 juin 2012.

62. Le Pilier 1 représente 78 % du budget. Le budget du Pilier 2 représente 2 % du total des besoins révisés, le Pilier 3 en représente 7 % et le Pilier 4 13 %. La région de l'Afrique correspond à 50 % des activités programmées, suivie de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (16 %), puis de l'Asie et du Pacifique (15 %). Pour le reste, la répartition entre les programmes régionaux, les programmes globaux et le siège demeure relativement stable par rapport aux exercices précédents.

63. Pour 2013, les opérations les plus importantes financées au titre du Pilier 1 concernent le Kenya (plus de 250 millions de dollars des États-Unis), l'Éthiopie (192 millions), le Soudan du Sud (168 millions), le Bureau régional du Sénégal (190 millions) et le Tchad (159 millions). Ces cinq opérations représentent près du tiers du montant total révisé correspondant au Pilier 1 du budget de 2013. Au titre du Pilier 4, les opérations les plus importantes sont menées en Iraq, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, au Pakistan et en République arabe syrienne, soit au total plus de 60 % du montant total révisé correspondant au Pilier 4.

64. L'augmentation au titre des programmes globaux est imputable essentiellement à l'investissement prévu pour la mobilisation de fonds dans le secteur privé en 2013. Le budget relatif au siège demeure au niveau actuel de 2012, soit 184 millions de dollars des États-Unis.

65. S'agissant des besoins de personnel, le nombre total de postes nécessaires pour 2013 a beaucoup augmenté, passant de 8 451 au début de 2012 à un chiffre projeté de 9 087 en 2013. Cette augmentation résulte surtout de l'expansion des opérations d'urgence en 2012 qui exigera le maintien de l'engagement du HCR pendant l'exercice à venir. Elle reflète aussi un renforcement sélectif des effectifs dans certains domaines, en particulier la gestion des programmes et des finances. Alors que le niveau d'exécution du HCR en termes de dépenses totales a doublé par rapport aux cinq années précédentes, les dépenses de personnel n'ont augmenté que de 25 %. En fait, le ratio dépenses de personnel/dépenses totales est tombé de 41 % à 26 %. La part des dépenses totales du HCR représentée par des activités auxquelles participent des partenaires d'exécution qui était de 31 % en 2006 est passée à 38 % en 2011.

66. Pour ce qui est des difficultés à venir, il faudra que le HCR réponde à des besoins majeurs dans les opérations sur le terrain, renforce les capacités dans différents domaines (protection, secteurs techniques, gestion des finances et des programmes et gestion des achats), établisse un registre des risques de l'entreprise, continue d'améliorer la gestion des accords d'exécution avec les partenaires et réponde à d'autres initiatives clés, comme le montre la partie III du document relatif au budget.

67. **M^{me} Andersen** (Norvège) félicite le HCR pour les progrès importants réalisés en matière de performance et d'efficacité de l'organisation, la mise en place d'un cadre fondé sur les résultats et les réformes en matière de structure et de gestion. L'accroissement des financements par les principaux donateurs est non seulement une réponse aux besoins des personnes prises en charge, mais aussi l'expression d'une confiance dans la capacité d'exécution du HCR.

68. Le décalage entre le budget et le financement effectif reste une source de grande préoccupation, mais le montant des fonds a beaucoup augmenté depuis que les budgets biennaux sont établis à partir de l'Évaluation des besoins globaux. Ce système permet au HCR de faire face à un environnement de plus en plus exigeant dans lequel apparaissent de nouvelles situations de réfugiés alors que les situations prolongées perdurent. La réforme du HCR et la confiance renouvelée des donateurs ont été essentielles à cet égard.

69. La nouvelle méthodologie budgétaire accentue le besoin de transparence concernant les évaluations des besoins et les décisions de financement ultérieures. Une plus grande clarté et l'actualisation régulière de la situation budgétaire seront utiles, surtout quand le financement entraîne une modification de l'ordre des priorités et des modifications des budgets des opérations sur le terrain. **M^{me} Andersen** aimerait avoir un complément d'information sur les priorités et les critères qui déterminent les dépenses concernant les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

70. La délégation norvégienne appuie la place faite aux partenariats avec les organisations de la société civile. Sans la croissance du budget qui passe par l'intermédiaire des ONG, le HCR aurait échoué. Toutefois, il faudrait que la manière dont les ONG sont utilisées soit rationnelle et efficace et il est nécessaire d'assurer un degré élevé de transparence et de responsabilité en ce qui concerne leur sélection, l'assurance qualité et le contrôle financier. Le HCR devrait faire une plus grande place aux ONG locales en tant que partenaires d'exécution, car elles contribueront à renforcer à long terme les capacités locales et nationales.

71. Étant donné l'impatience grandissante que suscitent les situations de réfugiés prolongées, il est urgent de travailler de près avec les acteurs du développement en coopération avec les pays hôtes. Il est nécessaire de consacrer des fonds au développement. Le Fonds de consolidation de la paix est aussi une source possible de financement au titre du Cadre sur les solutions durables pour les personnes déplacées en raison de conflits.

72. En 2012, le financement des programmes au titre du Pilier 4, en pourcentage du budget, a été inférieur à ce qu'il était auparavant. Le HCR devrait montrer, dans ses dépenses, son engagement à l'égard de toutes les personnes prises en charge. Cela étant, la plus grande partie de la contribution de la Norvège au HCR est sans affectation particulière.

73. **M. Trinidad** (Brésil) dit que la délégation brésilienne appuie l'adoption du projet de décision sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes. Tout en se félicitant des efforts faits par le HCR pour fournir aux États une évaluation des besoins actuels des personnes qui relèvent de sa compétence, il pense qu'il est tout aussi important que les États hôtes participent davantage à la détermination des priorités dans leur pays, si des fonds deviennent disponibles. La délégation brésilienne aimerait avoir des renseignements plus détaillés sur les dépenses des bureaux extérieurs du HCR pour pouvoir préciser le résumé présenté dans le Rapport global annuel. Il serait utile de savoir comment le HCR calcule le nombre projeté des personnes qu'il prend en charge. M. Trinidad demande au HCR d'envisager la possibilité d'appliquer des méthodes de recrutement qui assurent une représentation géographique plus équilibrée dans la composition des effectifs du cadre organique.

74. **M^{me} Tolstoi** (France) dit que la délégation française aimerait avoir un complément d'information sur la manière dont les priorités sont définies aux fins budgétaires. Des consultations informelles sur cette question seraient bienvenues.

75. **M^{me} Clifford** (Suède) félicite le HCR qui a atteint le niveau d'exécution le plus élevé depuis que l'organisation existe. Alors que le montant des contributions a atteint des niveaux sans précédent, la délégation suédoise demeure préoccupée par l'écart grandissant entre le budget fondé sur l'Évaluation des besoins globaux et le montant des ressources dont l'Office dispose pour répondre à ces besoins. Il conviendrait que le HCR renforce sa capacité de réduire progressivement les opérations en travaillant de plus près avec les acteurs du développement pour promouvoir des solutions durables. Il devrait renforcer ses partenariats avec le système des Nations Unies et avec ses partenaires d'exécution sur le terrain. Il devrait aussi consolider le processus de réforme interne afin d'obtenir le maximum en termes de gains d'efficacité et d'économies. La Suède augmentera sa contribution de base au HCR, et M^{me} Clifford demande qu'un plus grand nombre de donateurs offrent des ressources financières flexibles et prévisibles pour permettre au HCR de répondre aux multiples crises nouvelles et prolongées de réfugiés et de PDI, et de maintenir au minimum l'affectation spéciale des contributions.

76. **M. Minami** (Japon) dit que, en 2012, l'écart entre le montant effectif des fonds et le budget s'est creusé pour atteindre 1,7 million de dollars des États-Unis. Il se demande si le HCR utilise le mot «budget» de la même manière que les autres organisations internationales dont le budget est établi sur la base de contributions obligatoires, par opposition aux contributions volontaires. Il espère que le HCR modifiera l'ordre de priorités de ses programmes afin de combler l'écart autant que possible et qu'il tiendra les membres informés de la situation budgétaire. La délégation japonaise se félicite des efforts qui ont été faits pour élargir la base de donateurs, identifier de nouveaux donateurs et renforcer la coopération avec le secteur privé. M. Minami félicite les fonctionnaires du HCR et le Haut-Commissaire pour la manière dont ils ont réussi à mobiliser des fonds auprès du secteur privé et il leur demande de poursuivre dans ce sens.

77. **M^{me} Southern** (Australie) dit que le HCR doit fournir un complément d'explication sur la manière d'établir l'ordre de priorité des financements et de les répartir entre les différents piliers du budget. La délégation australienne aimerait que les résultats soient mieux intégrés dans le Budget-Programme biennal, en particulier les résultats que les fonds alloués sont censés assurer. M^{me} Southern se félicite de l'attribution de fonds à la gestion axée sur les résultats dans le Budget-Programme biennal et demande que les crédits affectés

aux principales initiatives soient ventilés dans les composantes du budget relatives aux programmes globaux et au siège.

78. **M. Mohar Betancourt** (Mexique) dit que le Mexique appuie l'adoption du projet de décision sur les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme. La délégation mexicaine demande à toutes les organisations internationales d'éviter une croissance excessive de la bureaucratie et le chevauchement des mandats. À cette fin, le HCR devrait veiller à ce que ses programmes de protection des personnes relevant directement de sa compétence figurent en priorité dans le budget. M. Mohar Betancourt demande au HCR d'augmenter les crédits budgétaires alloués aux personnes apatrides et aux groupes les plus vulnérables dans les Amériques.

79. **M. Aleinikoff** (Haut-Commissaire adjoint), répondant aux points soulevés, dit que c'est le Comité exécutif qui a demandé que le budget soit fondé sur l'Évaluation des besoins globaux. Le HCR appuie cette décision. En fait, une partie de l'augmentation des ressources réunies par le HCR est le résultat de la force d'attraction exercée par le budget fondé sur cette Évaluation, qui montre où se trouvent les écarts entre les besoins fondamentaux des réfugiés et les montants que le HCR est en mesure de mobiliser.

80. Répondant aux préoccupations suscitées par le déficit de financement, M. Aleinikoff dit que le financement intégral des besoins globaux définis dans l'Évaluation demeure l'objectif. Étant donné l'augmentation du nombre des situations d'urgence et la crise financière mondiale, cet objectif n'a pas pu être atteint en 2012. M. Aleinikoff pense en effet que les solutions durables peuvent entraîner une réduction des dépenses humanitaires, que les partenariats peuvent faciliter le partage de la charge, que les réformes internes peuvent s'accompagner de gains d'efficacité et que la base de donateurs peut encore être élargie. Le HCR se félicite de l'annonce faite par la Suède qui augmentera sa contribution et approuve l'appel à une augmentation des fonds sans affectation spéciale, qui permettent au HCR de répondre immédiatement aux situations d'urgence.

81. Le Contrôleur s'est engagé à travailler avec le Comité exécutif pour assurer une plus grande transparence à l'établissement de l'ordre des priorités dans l'utilisation des fonds que le HCR reçoit. Les pays hôtes participent régulièrement à l'établissement de l'ordre des priorités.

82. Quand le Pilier 4 a été créé, l'idée était de le financer avec des fonds donnés expressément à l'intention des PDI afin que les fonds destinés au programme pour les réfugiés n'aillent pas à celui qui est destiné aux PDI. Depuis, les dépenses et les contributions ont beaucoup augmenté au titre de tous les piliers, si bien que des fonds sans affectation spéciale sont disponibles au titre du Pilier 4. En 2012, près de la moitié des dépenses qui seront engagées au titre du Pilier 4 correspondront à des fonds sans affectation spéciale.

83. Le nombre des administrateurs auxiliaires (JPO) a baissé considérablement au cours des quatre dernières années. M. Aleinikoff demande aux États qui ont financé les services de JPO de renouveler leur engagement à l'égard du programme correspondant. Les JPO comme les Volontaires des Nations Unies sont considérés comme des candidats internes dans la procédure de recrutement, et la plupart des Volontaires viennent d'États qui n'envoient pas de JPO. Le Haut-Commissaire a décidé de traiter ces deux catégories de candidats sur un pied d'égalité dans la procédure de nomination interne car, ensemble, ils représentent une grande majorité des États qui siègent au Comité exécutif.

84. La Division de la gestion et de l'appui aux programmes pourra fournir à la délégation brésilienne une explication de la manière dont le nombre projeté de personnes prises en charge est calculé.

Projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes

85. **M^{me} Hanlummyuang** (Rapporteuse) appelle l'attention sur le projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes. Si le Comité adopte le projet de décision, il approuvera le montant total du budget révisé pour 2012, soit 4 052,6 millions de dollars des États-Unis, ainsi que les programmes et les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du siège prévus dans le budget biennal révisé 2012-2013, soit 3 924,2 millions de dollars pour 2013. Elle appelle l'attention du Comité sur le paragraphe f) du projet de décision générale dans lequel le Comité reconnaît avec gratitude la charge qui continue d'être assumée par les pays hôtes, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, et exhorte à reconnaître la contribution précieuse de ces pays à la protection des réfugiés.

86. **La Présidente** considérera qu'en l'absence d'objection, le Comité exécutif adopte le projet de décision.

87. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 45.